



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 2

Le 02 juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2026

Excusé : Jonathan BERTHOULE (pouvoir à Alexandre VERDIER).

Secrétaire de séance : Dominique BERTRAND.

I. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Cette commission comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, au nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide de dresser la liste suivante :

Commissaires titulaires : FAUGERE Véronique, FONTAINE Nathalie, ESPINASSE Hervé, MATHIEU Daniel, BERTRAND Jean-Louis, GUILLAUME André, TRONCHE Marie-Paule, BOYER Joëlle, BOYER Jean, FERVEL Annie, MATHIEU Éric, CHARBONNEL Aimé.

Commissaires suppléants : GREGOIRE Léa, GENDRE Hervé, DANIEL Claire, CHENEAU Nicole, LEGOUFFE Thierry, MARION Alain, MATHIEU Alain, MANARANCHE Murielle, BRUGERE Dominique, JUILLARD Régis, RIBOULET Annick, DULAC Armande.

II. DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE (SMGF)

Le Conseil municipal désigne, **à l'unanimité** des membres présents :

- Section d'Ance, Crouchoux, Orbevialle, Prugnoux : Martine MARION
- Section de Beth : Philippe, KLOECKNER, Julien MADEUF
- Section de Bagnols, La Garde, Les Vergnes, Le Montel : Jean MANARANCHE
- Section de Bos : Nicolas DIF
- Section de Crespy : Pascal LADEVIE
- Section de Crespy/Gioux : Aimé CHARBONNEL, Jean-Louis SAUTAREL, Pierre-Yves LHUILLERY
- Section de Juilles/Rozier : Régis JUILLARD
- Section de Juilles : Pierre GALLAND, Guy JUILLARD
- Section Le Ponchet : Antoine AMIOT
- Section La Pruneyre : Damien MARION
- Commune de Bagnols : Amandine FAUGERE.

III. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association	Élus ne prenant pas part au vote	Montant de la subvention	Vote
Foyer des jeunes		1 000,00 €	Unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers	Antoine AMIOT et Stéphane SAINT-ROYRE	1 000,00 €	Unanimité
Amicale des chasseurs		600,00 €	Unanimité
Bagnols Anim's	Olga BERTHOULE	2 350,00 €	Unanimité
JVBB	Annie THERET, Olga BERTHOULE Dominique BERTRAND	500,00 €	Unanimité
Amicale laïque	Annie THERET Olga BERTHOULE Dominique BERTRAND	500,00 €	Unanimité
Association des commerçants	Margot LAURENT	500,00 €	Unanimité
Sancy vie		1 000,00 €	Unanimité
Athlé club Artense	Antoine AMIOT Stéphane SAINT-ROYRE	100,00 €	Unanimité
Sancy Artense Pétanque	Alexandre VERDIER	900,00 €	Unanimité

Soit un total de 8 450 €.

L'Association BAGNOLS ANIM'S tient à préciser que la subvention allouée se justifie par la prise en charge des animations camping pour toutes les associations qui en ont bénéficié en 2025.

IV. DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE

Lors de la dernière rencontre avec la Conseillère des Décideurs Locaux, nous avons évoqué la présence sur la balance des comptes de la commune d'un compte 167 à hauteur de 254 129.93€.

Ce montant correspond aux loyers versés par la SARL Bertrand dans le cadre d'un bail type atelier-relais, étant précisé que le dernier loyer date de 2011.

Il convient de régulariser ce compte qui impacte à tort le montant de la dette de la Commune qui figure sur les fiches financières.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve la décision modificative suivante :

- dépenses d'investissement : + 254 129.93 € ;
- recettes d'investissement : + 254 129.93 € ;
- dépenses de fonctionnement : + 254 129.93 € ;
- recettes de fonctionnement : + 254 129.93 €.

V. VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

* Monsieur CHAPRON Alexandre souhaiterait acquérir le terrain communal jouxtant ses parcelles pour ne faire qu'une seule parcelle.

Le Conseil municipal, **sur la base de 10 voix pour et 1 abstention (SAINT-ROYRE Stéphane)**, fixe le prix de vente 3 € le m², sollicite de déclassement de cette parcelle du domaine public et autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de cette parcelle. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

* Monsieur DUBOUST Bruno souhaiterait acquérir le chemin communal jouxtant sa propriété.

Le Conseil municipal, **sur la base de 10 voix pour et 1 abstention (SAINT-ROYRE Stéphane)**, fixe le prix de vente 3 € le m², sollicite de déclassement de cette parcelle du domaine public et autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de cette parcelle. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

V. ADHESION AU PROGRAMME « MA VILLE SE LIGUE »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve les objectifs du programme visant à promouvoir la prévention des cancers, l'amélioration de la santé des habitants et le développement d'un environnement favorable à la santé.

Annie THERET, Antoine AMIOT et Margot LAURENT sont désignés pour assurer le suivi du programme.

VI. MOTION POUR LE MAINTIEN D'UN POSTE DE CPE AU COLLEGE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, souligne le rôle structurant du collège Sancy Artense pour le territoire et l'importance de maintenir des conditions d'encadrement adaptées aux besoins des élèves et de l'internat d'excellence mais aussi **le maintien d'un poste de Conseiller Principal d'Education à temps plein**.

VII. JUMELAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA 5^{ème} CIE du 28^{ème} REGIMENT DE TRANSMISSION D'ISSOIRE

Le Conseil municipal, **par 10 voix pour et 1 abstention (AMIOT Antoine)**, approuve le principe du jumelage entre la Commune BAGNOLS et la 5^{ème} Compagnie du 28^{ème} Régiment de Transmission d'ISSOIRE et autorise Monsieur le Maire à signer la charte ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

VIII. AMBASSADEUR CLIC SENIOR MONTAGNE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, désigne BERTHOULE Olga.

IX. REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, désigne VERDIER Alexandre titulaire et THERET Annie suppléante.

X. REPRESENTANT POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, désigne AMIOT Antoine pour représenter la Commune au sein de la commission intercommunale d'accessibilité de la Communauté de Commune Dômes Sancy Artense.

INFORMATIONS DIVERSES

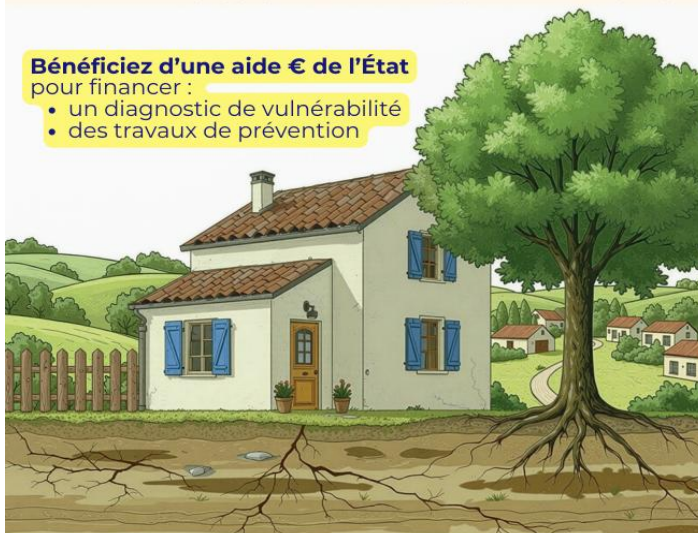
LA SANCY ARC-EN-CIEL BY LAURENT BROCHARD : Samedi 12 et 13 Septembre 2026. Les personnes qui souhaitent être bénévoles peuvent s'inscrire jusqu'au 10 août via : <https://forms.gle/gLQ2qoZGyCN1HSob7>.

VOUS NE VOULEZ PAS DE FISSURES SUR VOTRE MAISON ?

AGISSEZ AVANT LES GROS DÉGÂTS
CAUSÉS PAR LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

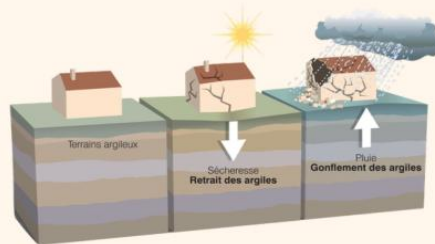
Bénéficiez d'une aide € de l'État
pour financer :

- un diagnostic de vulnérabilité
- des travaux de prévention



Des conseils gratuits près de chez vous
avec l'ADIL du Puy-de-Dôme
Tél : 04 73 42 30 75 - www.adil63.org
Bureau à Clermont-Ferrand

LE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES (RGA)



L'alternance entre des périodes de sécheresse et d'humidité
provoque des **mouvements du sol**, et des **dégâts sur nos maisons**

POURQUOI PROTÉGER VOTRE MAISON ?



Les travaux pour réparer les dégâts coûtent **16 500 €** en moyenne.
Si vous ne faites rien, votre maison risque de ne plus être réparable



La sécheresse de 2022 a coûté **3,5 milliards d'euros**



La situation empire partout en France : **61,5% des maisons**
individuelles sont en zone d'exposition moyenne ou forte

DES SOLUTIONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

L'État et ses partenaires vous accompagnent pour :

- ✓ mieux **comprendre les risques** qui fragilisent votre maison
- ✓ réaliser un **diagnostic de vulnérabilité** avec un professionnel
- ✓ financer jusqu'à **80% des travaux de prévention** préconisés
pour éviter des dégâts plus importants

LES AIDES DE L'ÉTAT

Des aides financières importantes selon vos revenus :



Pour un **diagnostic de vulnérabilité**, l'État vous
verse une aide **entre 70%
et 90% du coût** (dans la
limite de 2000€ HT)



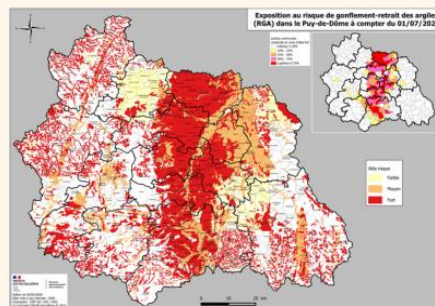
Pour des **travaux de prévention**, vous pouvez
toucher une aide allant **de 50%
à 90%** des coûts des travaux
(dans la limite de 14000€ HT)

Êtes-vous concerné ? Vérifiez votre éligibilité à la page suivante.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible aux aides, vous devez remplir certaines conditions :

- ✓ être propriétaire occupant d'une maison individuelle non-mitoyenne
- ✓ maison achevée depuis au moins 15 ans
- ✓ maison de maximum 3 niveaux (sous-sol et combles compris)
- ✓ ne pas avoir été indemnisé par le régime catastrophe naturelle
- ✓ ne pas dépasser les plafonds de ressources
- ✓ habiter dans une zone d'exposition forte au RGA (rouge sur la carte),...



Testez
votre éligibilité
sur le simulateur officiel
fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr



Des conseils gratuits près de chez vous
avec l'ADIL du Puy-de-Dôme
Tél : 04 73 42 30 75 - www.adil63.org
Bureau à Clermont-Ferrand

Nous contacter

Centre local d'information et de coordination (Clic) Senior Montagne

Pôle Autonomie Pays d'Issoire Dômes et Montagne

Maisons des services de santé
107 route du Puy-de-Dôme à Laqueuille
04 73 65 20 89
clic.senior-montagne@wanadoo.fr
clicseniormontagne.com



Ouverture du lundi au vendredi

Accueil physique et téléphonique
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h



au service des Puydômois

Seniors de + de 60 ans
Enfants et adultes en situation de handicap
Professionnels | Proches aidants



RELAIS AUTONOMIE
Prévention - Handicap - Seniors

Les missions du Clic - Relais autonomie, service gratuit de proximité

Une équipe de professionnels à votre écoute

Seniors de 60 ans et plus

Le Centre local d'information et de coordination (Clic) :

- vous informe sur les aides, les dispositifs et les services existants à proximité de chez vous ;
- vous oriente vers les services appropriés ;
- évalue vos besoins et vous accompagne dans la mise en œuvre d'une réponse adaptée à votre situation (maintien à domicile, aménagement du logement, démarches pour une entrée en établissement, aides financières liées au maintien à domicile...) ;
- vous propose des activités collectives ou des conférences de prévention et de promotion de la santé organisées près de chez vous (ateliers numériques, activité physique adaptée, ateliers mémoire...).

Proches aidants

Vous accompagnez ou aidez un proche en situation de perte d'autonomie ou de handicap ?

Le Clic peut :

- vous informer sur vos droits, les solutions de répit ;
- vous orienter vers des dispositifs de soutien individuels ou collectifs.



Enfants et adultes en situation de handicap

Le Clic est un guichet de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il est labellisé « **relais autonomie** » et, à ce titre, le Clic :

- vous renseigne sur vos droits et prestations ;
- vous aide à compléter votre dossier de demande auprès de la MDPH ;
- vous informe sur le suivi de votre dossier.



Professionnels

Le Clic :

- coordonne et anime le réseau local des acteurs de l'autonomie ;
- vous renseigne sur les aides, les dispositifs et les services existants sur votre secteur d'intervention ;
- vient en appui des professionnels et des élus sur des situations individuelles et participe activement au développement de projets de territoire.

PISCINE MUNICIPALE : Pour rappel, la piscine municipale est strictement réservée aux bagnolais et aux campeurs. L'entrée s'effectue obligatoirement par l'entrée principale.